

# VEYSONNAZ

2012



ANALYSE  
INITIALE

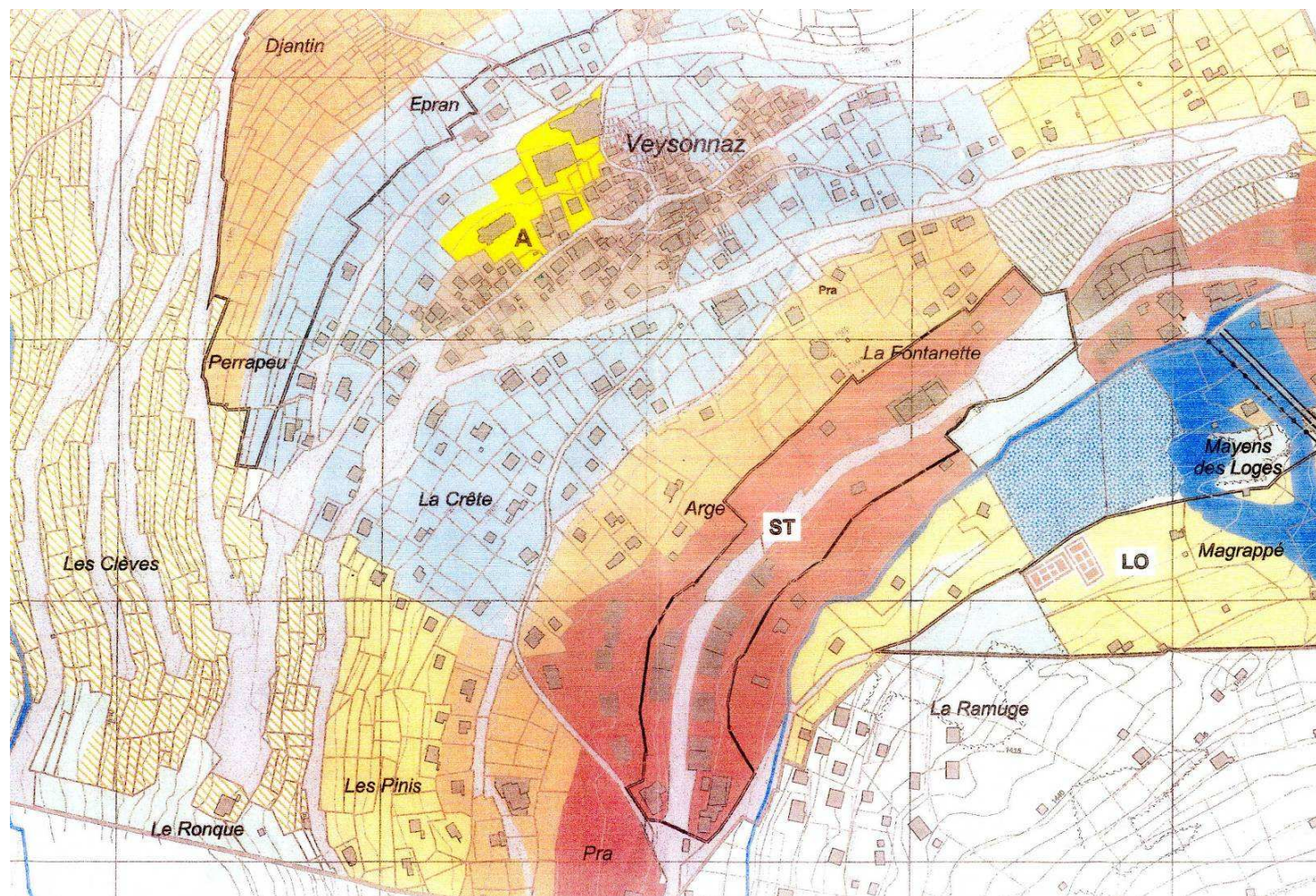
PROPOSITIONS  
DE  
PRINCIPE

VISALP



VALAIS SUISSE

11 / 2008



**Zonage urbanistique ( principe )**



VEYSONNAZ

2012



ANALYSE INITIALE

PROPOSITIONS DE PRINCIPE

VISALP



VALAIS SUISSE

11 / 2008

Journal officiel / Amtsblatt du canton du Valais / des Kantons Wallis

Paraît une fois par semaine le vendredi... Abonnement annuel... Prix de vente...

Administration - Verwaltung - Tel. 027 329 76 43 - Fax 027 329 76 79 - Case postale 799 - Postfach 799 - Email: publikation@bo-vs.ch

- 1950 Sion 1 - N° 18 - Vendredi 4 mai 2007 - Freitag 4. Mai 2007

Actes législatifs et administratifs
Entrée en vigueur de la loi d'adhésion Convention intercantonale sur la surveillance, l'otorisation et la répartition du bénéfice loteries et des paris exploités sur le plan cantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

Conseil d'Etat du canton du Valais
du que le 25 novembre 2005 la loi d'adhésion à la Convention intercan- e sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loter- et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la a été publiée au Bulletin officiel pour être soumise au référendum avec ation du délai référendaire;

Arrêté concernant la votation fédérale du 17 juin 2007
1 La modification du 6 octobre 2006 de la loi fédérale sur l'assuran- validité (5<sup>e</sup> révision de l'AI)

vu la loi du 15 février 1995 d'application de la loi fédérale du 17 décem- 1976 sur les droits politiques;
vu la loi cantonale sur les droits politiques du 13 mai 2004;

Art. 2 - Registre électoral
Le registre électoral est tenu à jour par le secrétaire communal ou par le p- posé désigné par le conseil communal. Celui-ci s'assure avant chaque ser- que les inscriptions et radiations y ont été opérées.
Art. 3 Exercice du droit de vote : a) citoyens suisses domiciliés Suisse

Art. 4 Vote des personnes âgées, malades ou handicapées
1 Les personnes que des infirmités empêchent d'accomplir elles-mêmes- les formalités nécessaires à l'exercice de leur droit de vote peuvent se faire assiste- par une personne de confiance. Celle-ci doit respecter le secret du vote.

955
fourniture d'un pick-up pour routes cantonales
Garage Erzzan AG, Turtmann
sur invitation
Fr. 49 846.00
19.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

fourniture d'une jeep pour routes nationales -
Brigge-Simplon
Garage City, Visp
sur invitation
Fr. 41 650.00
19.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

fourniture d'un pick-up pour routes nationales -
Brigge-Simplon
Garage Atlantic Eyer Paul AG, Gamsen
sur invitation
Fr. 49 782.00
19.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

fourniture de glissières de sécurité et accessoires,
pour routes cantonales
Sorec Equipement Routier S.A., Yveroy
sur invitation
Fr. 97 367.25
20.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

acquisition d'un homogénéisateur haute pression
1500 bars
Gea Process Engineering France, Montigny-le-
Bretonneux, F
sur invitation
Fr. 82 914.00
30.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

fourniture d'un tracteur multifonctions et une
6 personnes pour routes cantonales -
Garage Gattoni, Monthey
ouverte
Fr. 288 625.00
25.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

fourniture d'un véhicule porte-outils lourd pour
routes nationales
Garage Sauner AG, Visp
ouverte
Fr. 215 934.00
25.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

fourniture de peintures à l'eau, additif pour peinte-
re à l'eau et billes de verres
Wysbrod AG, Gamsen
ouverte
Fr. 404 532.95
25.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion

appel d'offres
A9 Lansanne - Brigge; section Bex - Martigny;
Lot 1177 / faux planchers et chemins de câbles
locaux techniques Arzou et Glariers
Sedelco Valais - Stromag, Sion
ouverte
Fr. 140 116.50
27.04.2007
Etat du Valais, 1951 Sion
La Chancellerie d'Etat
Sion, le 1<sup>er</sup> mai 2007.

Le Département des finances, des institutions
et de la sécurité
rend notoire qu'en séance du 18 avril 2007, le Conseil d'Etat a homologué la
modification du règlement du télésecur de la commune de Saillon, approuv-
ée par l'assemblée primaire de dite commune le 5 décembre 2006.
Sion, le 23 avril 2007. Jean-René Fournier, conseiller d'Etat.

Le Département des finances, des institutions
et de la sécurité
rend notoire qu'en séance du 18 avril 2007, le Conseil d'Etat a homologué la
révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement commu-
nal des constructions et des zones (RCCZ) de la commune de Veysonnaz,
approuvés par l'assemblée primaire de dite commune le 28 août 2006.
Sion, le 26 avril 2007. Jean-René Fournier, conseiller d'Etat.

Appel d'offres
Le Département des transports, de l'équipement
et de l'environnement
met en soumission publique les travaux suivants, dans le cadre de la réfection
de la route nationale A9, projet UPaNS Arzaman sur le territoire des commu-
nes de Saint-Maurice, Eviomaz, Vernayaz et Martigny.
Adjudicataire: Etat du Valais, DTEB; par le Service des routes et des cours
d'eau, section routes nationales Valais romand, avenue de France 75,
1951 Sion.
Type de procédure: ouverte selon art. 45 ORN
Type de marché: construction
Objet du marché:
Autoroute du Rhône A9 / Saint-Maurice - Brigge
Section: frontière VD/VS - jonction Conthey
Lot N° 56151 / Marquages Saint-Maurice - Martigny

Etendue du marché:
Peintures à froid
Lignes continues et discontinues 9000 m
Surfaces 150 m2.

Peintures à base de résines polymérisées pour marquages
prévisioires orange
Lignes continues 40000 m
Lignes discontinues 30000 m
Efficage de marquages provisoires peinture orange 30000 m
Lignes continues 24000 m
Lignes discontinues

Plastique 2 composants appliqué à froid
Lignes continues 5000 m
Surfaces 400 m2
Thermoplastique
Lignes continues 60000 m
Lignes discontinues 400 m2

Bandes de marquages en feuilles
Lignes continues 20000 m
Lignes discontinues 2000 m
Lignes continues 20000 m
Lignes discontinues 2000 m

Décal de réalisation et de livraison:
- Adjudication août 2007
- Début des travaux septembre 2007
- Achèvement des travaux octobre 2009

Langues de la procédure d'adjudication: français
Exigences économiques, techniques et garanties financières exigées: selon
les conditions figurant dans le document d'appel d'offres.
Les soumissionnaires doivent avoir de l'expérience dans l'exécution de tra-
vaux similaires.
L'adjudication sera prononcée en faveur de l'offre économiquement la plus
avantageuse.

Les offres de participation sont exclues.
Des renseignements peuvent être retirés ou consultés au Ser-
vice des routes et des cours d'eau, section Routes nationales Valais romand,
Av. de France 75, 1950 Sion, de 08h00 à 11 h 30 et de 15 h 30 à 17 h ou
coordonnées par e-mail / fax (027.606.5504) dès le 7 mai 2007 pour le pris
de participation (TVA incluse). Les formules de soumission ne seront
ni renvoyées ni remboursées.

Bulletin officiel : zone de développement







# VEYSONNAZ

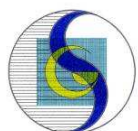
2012



ANALYSE  
INITIALE

PROPOSITIONS  
DE  
PRINCIPE

VISALP



Group SEARCH  
europe

VALAIS SUISSE

11 / 2008



**Vues sur la vallée à partir du site**



# VEYSONNAZ

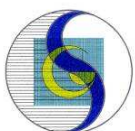
2012



ANALYSE  
INITIALE

PROPOSITIONS  
DE  
PRINCIPE

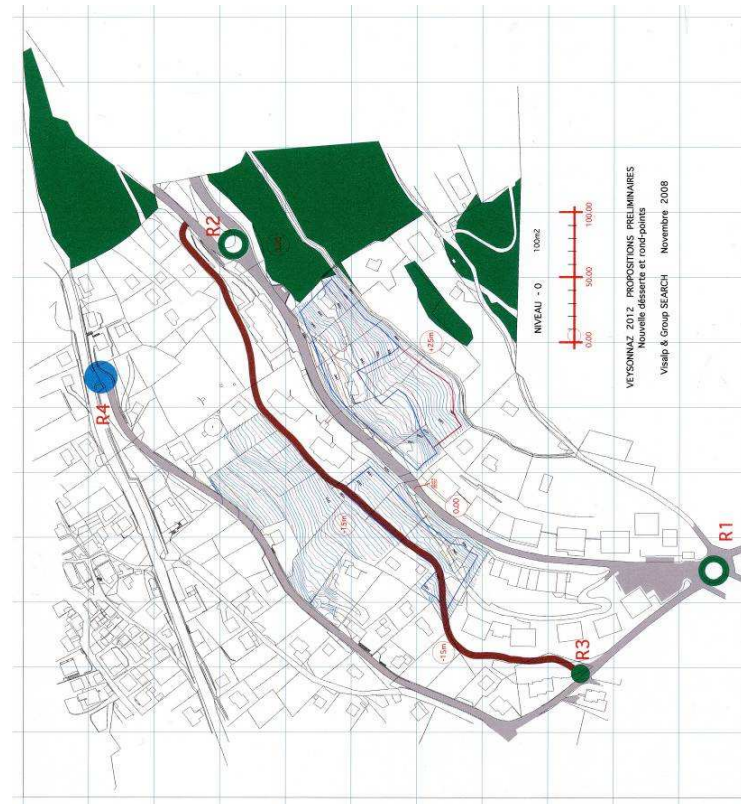
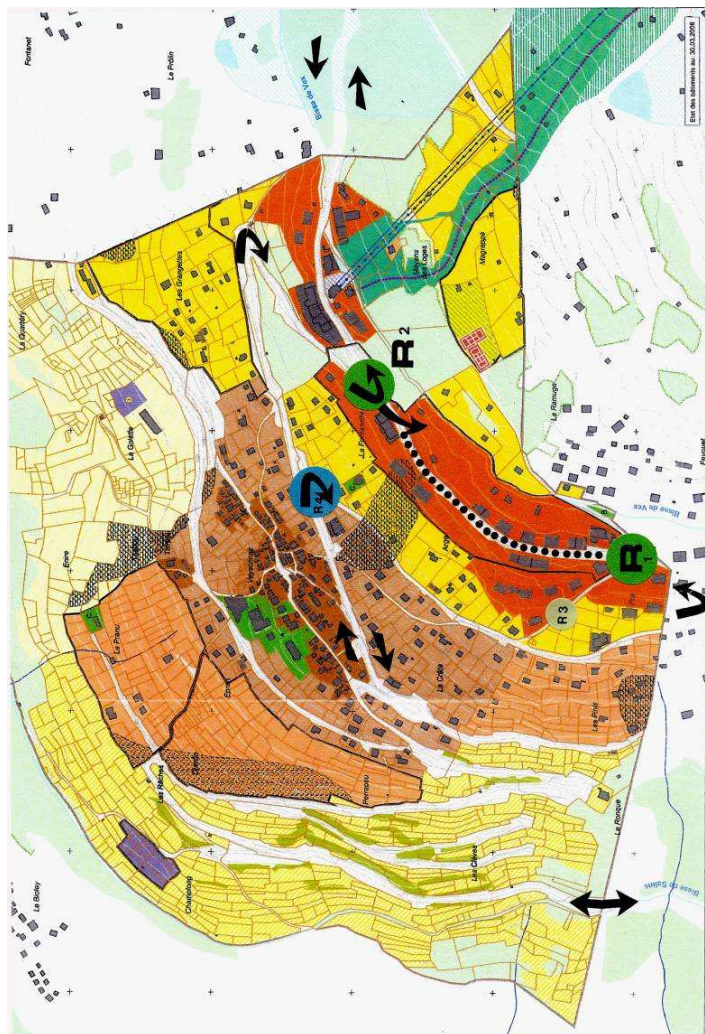
VISALP



Group SEARCH  
europe

VALAIS SUISSE

11 / 2008



**Circulation en Plan Masse**

VEYSONNAZ 2012 PROPOSITIONS PRELIMINAIRES  
Nouvelle desserte et rond-points  
Visalp & Group SEARCH Novembre 2008